



TERRE DES HOMMES LUXEMBOURG

Rapport financier pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
et rapport du réviseur d'entreprises agréé

Contenu

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1-2
Rapport financier	3
Annexe au rapport financier	4

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

Au Conseil d'Administration de
Terre des Hommes Luxembourg
Association sans but lucratif
22, rue des Champs
L-5953 Itzig

Nous avons effectué l'examen limité du rapport financier de Terre des Hommes Luxembourg (l'«Association») comprenant un état des recettes et des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ainsi que l'annexe incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour le rapport financier

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux principes comptables définis par le Conseil d'Administration et tels que détaillés dans la note 2 de l'annexe du rapport financier, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'un rapport financier ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur le rapport financier. Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2400 (révisée) « Engagements to Review Historical Financial Statements ». Cette norme requiert de notre part de conclure si nous avons relevé des faits qui nous laissent à penser que le rapport financier ne soit pas préparé conformément aux principes comptables spécifiques retenus par le conseil d'administration et décrits à la note 2 de l'annexe du rapport financier. Cette norme requiert également de notre part de nous confirmer aux règles d'éthique en vigueur.

Une revue des informations financières selon la norme ISRE 2400 (révisée) est une mission d'assurance limitée. Les procédures effectuées par le réviseur d'entreprises agréé consistent essentiellement en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables de l'Association, en la mise en œuvre de procédures analytiques, ainsi qu'en l'évaluation des éléments probants recueillis.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le rapport financier pris dans son ensemble n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux principes comptables arrêtés par le Conseil d'Administration et présentés en annexe au rapport financier.

Observation - Référentiel comptable et restriction à la diffusion

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le rapport financier a été préparé dans le but de répondre à l'obligation de l'Association de fournir au Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (ci-après « le MAEE ») un tel document pour permettre à l'Association le renouvellement de son agrément comme organisation non gouvernementale. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à l'Association et au MAEE et ne devrait pas être distribué à d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Luxembourg, le 29 novembre 2024

BDO Audit
Cabinet de révision agréé
représenté par

Jean-Philippe Barret

Rapport financier en EUR - Période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Projets		Comptes	Dépenses	Recettes
1	AMAP-2 ONG/COFIN/TDH/2020/0001 / 01.05.20-30.11.23	660001	135.239,10	0,00
2	Inhijambia-4 ONG/COFIN/TDH/2020/0002 / 01.04.21-31.03.24	660002	174.198,57	160.185,38
3	FODI-2 ONG/COFIN/TDH/2021/0001 / 01.09.21-31.08.23	660003	78.055,83	151.178,00
4	Wiñarina-6 ONG/COFIN/TDH/2022/0001 / 01.11.22-31.10.25	660004	126.116,64	0,00
5	AMAP-3 ONG/COFIN/TDH/2023/0002 / 01.12.23-30.11.26	660005	0,00	119.447,68
6	FODI-3 ONG/COFIN/TDH/2023/0001 / 01.11.23-31.10.26	660006	222.669,34	226.782,10
		Sous-total	736.279,48	657.593,16
			Solde	-78.686,32
Dons		Comptes	Dépenses	Recettes
7	Dons réguliers, dons spécifiques, subsides	771000	0,00	105.292,00
8	Legs	771001	0,00	543.692,66
		Sous-total	0,00	648.984,66
			Solde	648.984,66
Frais généraux		Comptes	Dépenses	Recettes
9	Retenue d'impôt sur salaires	461240	7.151,70	0,00
10	Frais de bureau	603500	2.432,88	0,00
11	Annonces, publications (hosting, domain, RCS, RBE)	615110	402,46	0,00
12	Foires, réceptions, stands, conférences, formations	615130	370,15	0,00
13	Catalogues, imprimés (bulletin, newsletter)	615150	596,96	0,00
14	Frais postaux (timbres, ATR)	615310	534,84	0,00
15	Cotisations associations profess. (TdHFI, Cercle ONG)	618700	1.532,00	0,00
16	Salaires et rémunérations	621110	52.582,77	0,00
17	CCSS - Charges sociales (part patronale, mutualiste)	623000	14.489,23	0,00
18	Frais bancaires et assimilés	655200	705,00	0,00
19	Expertise externe (audit, fiduciaire)	668400	696,00	0,00
20	Remboursement frais administratifs 2022	768400	0,00	29.736,09
21	Divers	780000	90,30	0,00
		Sous-total	81.584,29	29.736,09
			Solde	-51.848,20
Service National de la Jeunesse		Comptes	Dépenses	Recettes
22	Service Volontariat de Coopération	660010	8.584,88	6.000,21
		Sous-total	8.584,88	6.000,21
			Solde	-2.584,67
Cotisations		Comptes	Dépenses	Recettes
23	Cotisations membre TdHL	771320	0,00	850,00
		Sous-total	0,00	850,00
			Solde	850,00
Avoir en banque au 31.12.2023		Post	172.044,15	
		BCEE	508.654,13	
		BCEE	111.130,90	119.405,17 USD
		Total	791.829,18	
		Total Mouvements	826.448,65	1.343.164,12
			Solde total	516.715,47
			Solde au 31.12.2022	275.113,71
			Solde au 31.12.2023	791.829,18


Christoph Rosenberg
Commissaire aux comptes


Paul Hansen
Commissaire aux comptes


Lucien Berscheid
Trésorier TdHL

Note 1 - Généralités

Terre des Hommes Luxembourg (en abrégé « TdHL »), ci-après l'Association, a été constituée en 1966. En avril 2010, le MAEE reconnaît à nouveau le statut d'ONGD à la nouvelle équipe de TdHL.

TdHL a pour vocation de contribuer par tous les moyens appropriés à l'amélioration du sort de l'enfance. Les principaux bénéficiaires des actions soutenues par TdHL sont les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, en situation de vie très précaire, souvent livrés à eux-mêmes et menacés par des abus divers.

TDHL peut aussi viser dans ses projets des groupes marginalisés et des minorités ethniques.

TdHL a également pour objet de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des pays en voie de développement et de collaborer avec des personnes, des organismes et des autorités publiques, au Luxembourg ou à l'international, qui poursuivent des buts similaires.

TdHL intervient principalement en Amérique Latine où elle mène des projets de soutien social.

TdHL est membre associé de la Fédération internationale Terre des Hommes et du Cercle des ONG du Luxembourg.

Le siège de l'Association est établi au 22 rue des Champs à Itzig.

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Le Conseil d'Administration présente le rapport financier sous forme de comptabilité de caisse, composé de dépenses et de recettes, sans comparatif au titre de l'exercice précédent.

Les dépenses et les recettes sont enregistrées dans le rapport financier à la date de l'opération en banque et classées suivant leur nature : projets, dons, frais généraux, service national de la jeunesse et cotisations.

Le solde des dépenses et recettes de l'exercice est rapproché de la variation des avoirs en banque à la clôture de l'exercice précédent et à la clôture de l'exercice.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

2.1 Conversion des soldes en devises

L'Association tient sa comptabilité en euros.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.2 Avoirs en banque

Les recettes dépassent les dépenses en 2023, le solde présentant un résultat positif de EUR 516.715,47 auquel s'ajoute le report de l'exercice de 2022 (EUR 275.113,71) ; le total correspond aux avoirs en banque au 31.12.2023, soit EUR 791.829,18 répartis sur les comptes bancaires suivants :

- CCP : EUR 172.044,15
- BCEE : EUR 508.654,13
- BCEE : USD 119.405,17, correspondant à EUR 111.130,90

2.3 Dépenses

Pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le total des dépenses repris dans le rapport financier s'élève à **EUR 826.448,65**.

Les dépenses sont de nature suivante :

• Dépenses - Projets

Les dépenses relatives aux projets s'élèvent à **EUR 625.094,81** sur l'exercice 2023. Elles correspondent :

- Aux virements de TdHL aux partenaires à destination de la population-cible des projets, pour un montant total de **EUR 613.763,82** :
 - EUR 171.629,54 dans le cadre du projet Inhijambia au Nicaragua
 - EUR 123.654,68 dans le cadre du projet Wiñarina en Equateur
 - EUR 135.239,10 dans le cadre du projet AMAP en Argentine
 - AMAP-2 : EUR 87.247,09 + EUR 2.100 à l'évaluateur
 - AMAP-3 : EUR 45.892,01
 - EUR 183,240,50 dans le cadre du projet FODI au Nicaragua
 - FODI-2 : EUR 72.055,83
 - FODI-3 : EUR 111.184,67

- Aux frais de voyage pour un montant total de **EUR 11.330,99** :
 - EUR 2.569,03 dans le cadre du projet Inhijambia au Nicaragua
 - EUR 6.000,00 dans le cadre du projet FODI-2 au Nicaragua
 - EUR 2.461,96 dans le cadre du projet Wiñarina en Equateur
 - EUR 300,00 de frais de conception dans le cadre du projet FODI-3 au Nicaragua

- Remarque :
 - Projet FODI-3 : Le rapport financier présente un montant total de dépenses de EUR 222.669,34, élevant le montant total de dépenses Projets à EUR 736.279,48. Cependant, une erreur sur le numéro de destinataire a impliqué un retour de l'argent sur le compte bancaire de TdHL et un nouveau virement au partenaire. Par conséquent, la dépense qui apparaît dans le rapport financier pour le projet FODI-3 est doublée par rapport à la dépense réelle (**EUR 111.184,67**). Quant à la recette, elle n'est pas exactement doublée car la banque a prélevé des frais de transfert de retour.

• Dépenses - Frais Généraux

Les dépenses relatives aux frais généraux pour un total de **EUR 81.584,29** se composent principalement des charges de personnel relatives à l'unique employée de l'Association (EUR 74.223,70).

• Dépenses - Service Volontariat de Coopération

Les dépenses relatives au Service Volontariat de Coopération concernent deux jeunes-filles, et s'élèvent à **EUR 8.584,88**. Ces dépenses sont entièrement remboursées par le Service National de la Jeunesse (SNJ) qui dépend du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce remboursement du SNJ est composé d'une avance de 60% au début de la mission, que TdHL reverse

immédiatement au volontaire. Les 40% restants sont avancés par TdHL. Le SNJ rembourse ce solde à TdHL sur présentation des justificatifs et ajoute EUR 500 pour ses prestations d'encadrement des jeunes.

2.4 Recettes

Pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le total des recettes repris dans le rapport financier s'élève à **EUR 1.343.164,12**.

Les recettes sont de nature suivante :

• Recettes - Projets

Les recettes relatives aux projets pour un total de **EUR 546.462,26** sont en relation avec les financements provenant du ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois pour les projets suivants :

- EUR 160.185,38 dans le cadre du projet Inhijambia au Nicaragua
- EUR 151.178,00 dans le cadre du projet FODI-2 au Nicaragua
- EUR 115.651,20 dans le cadre du projet FODI-3 au Nicaragua
- EUR 119.447,68 dans le cadre du projet AMAP-3 en Argentine

Remarque :

- Projet FODI-3 : Le rapport financier présente un montant total de recettes de EUR 226.782,10, élevant le montant total de recettes Projets à EUR 657.593,16. Cependant, ce montant comprend le retour de l'argent qui avait été envoyé au partenaire en raison d'une erreur dans le numéro de compte bancaire (**EUR 111.130,90**).

• Recettes - Legs, dons et cotisations

Les dons, legs et cotisations sont enregistrés dès réception du virement sur les comptes bancaires. Les donations et legs, ainsi que les dons ne provenant pas d'une banque autorisée à exercer au sein de l'Union européenne, supérieurs à 30.000 EUR, font l'objet d'une demande d'autorisation d'acceptation auprès du ministère de la Justice.

En 2023, TdHL a reçu des leg/ dons/ cotisations pour un montant total de **EUR 649.834,66** :

➤ Legs

- TdHL a reçu la somme de EUR 543.692,66 pour le leg provenant de l'héritage de Mme Marie-Claire Nilles de 2019.

➤ Les autres dons pour un montant total de EUR 105.292,00 se composent de la manière suivante :

- 1.419 dons de 169 donateurs *réguliers* pour un montant total de EUR 81.742 (majoritairement des dons mensuels)
- 2 dons *anniversaire* (59 donateurs) pour un montant total de EUR 4.820
- 1 dons *décès* (100 donateurs) pour un montant total de EUR 5.930
- 3 subsides d'ASBL : Hesper Kaffisstuff, Lions Club Glasburen et Fondation NIF pour un montant total de EUR 12.800.

➤ TdHL a reçu EUR 850 des cotisations des membres.

- **Recettes - Frais Généraux**

Les recettes en relation avec les frais généraux pour un total de **EUR 29.736,09** correspondent au remboursement de la part du ministère des frais administratifs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

- **Recettes - Service Volontariat de Coopération**

Les recettes relatives au Service Volontariat de Coopération concernent deux jeunes-filles, et s'élèvent à **EUR 6.000,21**.

Note 3 - Engagements hors bilan

Engagements Projets* Part MAEE + Part TdHL	2024	2025	2026	Total
AMAP-2	-900,00			-900,00
FW-6	-131.077,87	-56.529,11	0,00	-187.606,98
AMAP-3	-162.735,58	-208.498,85	-158.536,59	-529.771,02
FODI-3	-83.843,50			-83.843,50
Total	-378.556,95	-265.027,96	-158.536,59	-802.121,50

* Les engagements comprennent les réserves pour coûts aléatoires.

Cofinancement du MAEE à recevoir	2024	2025	2026	Total
AMAP-2				0,00
FW-6	78.866,91	81.178,39		160.045,30
AMAP-3		147.407,68	128.807,68	276.215,35
FODI-3		-6.762,46**		-6.762,46
Total	78.866,91	221.823,61	128.807,68	429.498,20

** Remboursement au MAEE pour arrêt du projet (60% du solde)

Le montant de la participation à recevoir en 2023 de la part du ministère concernant les frais administratifs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 s'élève à EUR 53.786,03.

Note 4 - Evènements postérieurs à la clôture

En août 2024, TdHL a été informé par le partenaire FODI de la perte de son entité juridique. Le projet a pu être mené jusqu'au terme de l'Année 1 mais ne peut pas se poursuivre pour les deux années suivantes. Le tableau d'engagements ci-dessus prend en compte l'arrêt du projet FODI-3 à partir de l'Année 2.